



SAINTE-THÉRÈSE
Ville d'arts, de culture et de savoir

Appel d'offres - Ville de Sainte-Thérèse

Contrat 2025-93 – Travaux d'installation de nouvelles génératrices au centre culturel, à la bibliothèque et aux ateliers municipaux

La Ville de Sainte-Thérèse demande des soumissions pour des travaux d'installation de nouvelles génératrices au centre culturel, à la bibliothèque et aux ateliers municipaux.

De façon générale, les travaux comprennent, sans s'y limiter :

- Installation d'une génératrice au centre culturel situé au 120, boul. du Séminaire, Sainte-Thérèse ;
- Installation d'une génératrice à la bibliothèque située au 150, boul. du Séminaire, Sainte-Thérèse ;
- Installation d'une génératrice aux ateliers municipaux situés au 105, rue Blanchard, Sainte-Thérèse.

DOCUMENTATION DISPONIBLE

Les personnes ou entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents en communiquant avec le service à la clientèle du "Système électronique d'appel d'offres "SEAO" au 514 856-6600 (région de Montréal) ou au 1-866-669-7326 ou en consultant le site Internet www.seao.ca en stipulant le numéro de référence **20072782**. L'obtention des documents est sujette à la tarification établie par SEAO.

Si des renseignements sur l'interprétation des documents d'appels d'offres sont nécessaires, veuillez vous adresser à Mme Alexandra Bolduc ing., M. ing., à la division Génie – gestion des actifs municipaux, au numéro suivant : 450 434-1440, poste 2290.

RÉCEPTION DES DOCUMENTS

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée portant la mention :

VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE
Hôtel de ville
6, rue de l'Église
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3L1

L'enveloppe de retour doit être clairement identifiée au numéro de contrat du présent appel d'offres, dans le coin inférieur gauche, et le nom de l'entreprise qui la dépose et son adresse légale dans le coin supérieur gauche.

Les enveloppes seront reçues **avant 11 h, le jeudi 19 juin 2025** et seront ouvertes publiquement, le même jour aussitôt que possible après l'heure limite, en la salle du conseil municipal, 6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3L1.

La Ville de Sainte-Thérèse ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaire(s).

DONNÉ À SAINTE-THÉRÈSE, ce 28 mai 2025